

Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services.

ARTICLE 1 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'ensemble des ventes conclues par la Société Paramédical Bernamont, ci-après désigné le vendeur dont le siège social est sis 6 Rue de Rémigny 58000 Nevers immatriculée 300 853 900 au RCS de Nevers. En cas de conditions générales d'achat comportant des dispositions contraires aux présentes conditions générales de vente, celles-ci librement négociées entre les parties, prévaudront sur les conditions générales d'achat.

Le fait pour une personne physique (ou morale) de commander en magasin, par correspondance ou sur le site internet du vendeur emporte adhésion et acceptation pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente, ce qui est expressément reconnu par l'acheteur, qui renonce à se prévaloir de tout document contraire, lequel serait opposable au vendeur.

ARTICLE 2 – Commandes

La validation de la commande par l'acheteur vaut acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Le client ou une personne de confiance peut passer commande auprès de la société Paramédical Bernamont par courrier électronique : paramedical@bernamont.fr, par téléphone : 0386612123, par fax :0386613971, par courrier postal : 6 Rue de Rémigny 58000 Nevers au moyen d'un bon de commande ou d'un devis dûment accepté ou sur le site www.paramedical-bernamont.com.

Pour toute prescription d'appareillage sur mesure, la prise de mesure doit être obligatoirement effectuée par un technicien de santé du Paramédical Bernamont, en cas de refus du client le produit délivré ne sera pas couvert par la garantie.

Le client ou son représentant s'engage à communiquer le nom du patient, l'adresse de facturation, de livraison, un numéro de téléphone, une adresse mail et les coordonnées de la personne à joindre.

Les offres des produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles. Les indications sur la disponibilité des produits sont fournies au moment de la passation de la commande. Un acompte pourra être demandé à la commande.

La vente sera considérée comme définitive après vérification de la disponibilité du ou des produits commandés et livraison ou retrait en magasin.

En cas de modification de la commande par le client, un nouveau délai sera convenu pour son exécution.

ARTICLE 3 – Ventes de produits inscrits sur la liste LPPR

Pour la vente des produits inscrits sur la liste des produits et prestations remboursables par l'assurance maladie le patient doit présenter au prestataire une prescription conforme avec l'attestation d'assurance maladie ou la carte vitale et la carte mutuelle pour la pratique du tiers payant avec les organismes sociaux.

Un devis sera remis au client en main propre ou lui sera adressé par voie postale ou par courrier électronique et devra être retourné signé. En cas de reste à charge, le montant à régler sera précisé sur le devis.

ARTICLE 4 – Prix

4.1- Prix de vente

Les produits sont fournis aux tarifs figurant en magasin, sur nos catalogues et sur notre site internet. Le tarif applicable est susceptible d'être modifié pour tenir compte notamment de la conjoncture économique.

Le tarif en vigueur est communiqué par le vendeur lors de la commande.

Les prix sont exprimés en Euros TTC.

La facture pourra être adressée sous format papier ou de façon dématérialisée par voie électronique.

4.2- Taxe éco-participation

Le Code de l'environnement impose depuis 2006, aux revendeurs de matériel médical de contribuer à la collecte et au traitement des déchets électriques et électroniques ou des éléments d'ameublement en fin de vie en versant une contribution. C'est la raison pour laquelle une taxe d'éco-participation, vient s'ajouter au prix de vente des produits. Ce montant fixe est visible sur chaque fiche produit concernée ainsi que sur la facture émise par le vendeur lors de la validation de la commande.

4.3- Frais de livraison

Les frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison facturés en supplément seront précisés à la commande ou mentionnés sur le devis.

ARTICLE 5 – Conditions de paiement

Sauf accord particulier le prix est payable comptant en espèces, par carte bancaire, par chèque ou par virement, en totalité par l'acheteur au magasin, le jour de la passation de la commande ou lors de la livraison.

Une facture acquittée pourra être remise sous format papier ou de façon dématérialisée par voie électronique après règlement complet du prix.

Tout retard de paiement supérieur à 60 jours après l'émission de la facture donnera lieu de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€.

ARTICLE 6 – Livraisons - Installation

6.1 Livraisons

Les produits seront livrés au lieu indiqué, dans un délai convenu lors de la commande qui dépend notamment de la disponibilité du produit et du mode de livraison.

Le vendeur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour livrer les produits commandés par l'acheteur dans les délais précisés lors de la confirmation de commande. Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif et un dépassement éventuel de délai ne pourra donner lieu à aucun dommage et intérêt, retenue ou annulation de la commande par l'acheteur.

L'acheteur est tenu de vérifier l'état des produits livrés. Si ceux-ci arrivent abîmés (emballages et constatation d'un mauvais état du produit), l'acheteur sera dans l'obligation de refuser le colis et de tenir informé le vendeur et le transporteur dans un délai de 24 h ; passé ce délai la livraison sera réputée conforme par l'acheteur.

Le vendeur remplacera les produits livrés dont les défauts de conformité auront été dûment notifiés par l'acheteur dans le délai susvisé.

6.2 Installation - Mise en service

Si la fourniture de matériel est assortie d'une installation, d'une mise en service réalisée par le vendeur, une attestation d'installation devra être signée par l'acheteur après vérification du bon fonctionnement du matériel. La notice d'utilisation du fabricant ainsi que tous documents utiles seront remis lors de la livraison ou consultable sur notre site internet.

L'acheteur souscrita à ses frais une assurance si la réglementation l'impose et le vendeur sera autorisé à suspendre la livraison tant que l'acheteur ne justifiera pas de la souscription d'une police d'assurance.

ARTICLE 7 – Transfert de propriété - Transfert des risques

Les produits font l'objet d'une réserve de propriété au profit du vendeur en cas de non-paiement.

En conséquence le transfert de propriété des produits du vendeur, au profit de l'acheteur, ne sera réalisé qu'après le paiement complet du

prix par ce dernier et ce quelle que soit la date de livraison des dits produits.

En revanche, le transfert des risques de perte et de détérioration des produits du vendeur sera réalisé dès livraison et réception desdits produits par l'acheteur.

ARTICLE 8 – Retour de marchandises

8.1 Droit de rétractation

Pour les ventes aux particuliers un formulaire de rétractation et un formulaire de retour permettant à l'acheteur d'exercer son droit de rétractation ou de retour en cas de défautuosité est téléchargeable le site internet du prestataire : www.paramedical-bernamont.com. L'acheteur dispose, conformément aux dispositions de l'article L 221-18 du Code de la Consommation, d'un délai de rétractation de 14 jours ouvrables à compter de la livraison des produits pour retourner ceux-ci au vendeur à fin d'échange ou de remboursement à condition que les produits soient retournés dans leur emballage d'origine, en parfait état, accompagnés du bordereau de rétractation.

Le droit de rétractation est exclu :

- Pour les produits en contact direct avec le corps humain. Ces articles ne seront ni repris ni échangés.
- Lorsque la vente porte sur la fourniture d'un bien confectionné selon les spécifications de l'acheteur ou nettement personnalisé (cas d'une adaptation à la pathologie de l'acheteur).
- Pour les sièges de bain, chaise garde-robe, rehausse WC.
- Pour les protections d'incontinence dont l'emballage a été ouvert.
- Pour les produits susceptibles de se détériorer ou de se périmier rapidement, endommagés, salis ou incomplets du fait de l'acheteur.

Les frais de retour seront à la charge exclusive de l'acheteur.

L'échange (sous réserve de disponibilité) se fera sous forme d'avoir ou de remboursement des articles retournés par l'acheteur dans un délai convenu avec celui-ci, à compter de la réception des articles défectueux.

Si la qualité du produit n'est pas semblable au produit expédié au client (pièce manquante, article abimé ou défectueux ...), le vendeur s'accorde à appliquer une décote sur le prix de l'article ou à en refuser le remboursement.

8.2 Retour marchandise hors rétractation

Dans le cas d'un retour de produit hors cas de rétractation (pour cause de dysfonctionnement par exemple), l'acheteur sera dans l'obligation de télécharger le formulaire de retour *et* de le joindre à son colis. Les conditions de la prise en charge par le vendeur sont les mêmes que celles visées au 8.1.

ARTICLE 9 – Garanties - Responsabilité du vendeur

9.1 Garanties

Les produits fournis par le vendeur bénéficient de la garantie légale de conformité et de la garantie constructeur.

Le délai de garantie commence à courir à compter du jour de livraison.

9.2 Exclusions

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, de négligence ou défaut d'entretien de la part de l'acheteur conformément à la notice d'utilisation du fabricant, d'usure normale du bien, d'accident ou de force majeure.

9.3 Responsabilité du vendeur

La garantie est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice.

Afin de faire valoir ses droits, l'acheteur devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le vendeur, par courrier recommandé avec AR de l'existence des vices dans le délai de 24 h sus indiqué.

Les produits vendus sur le site Internet sont conformes à la réglementation en vigueur en France. La responsabilité du vendeur ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les produits sont livrés, qu'il appartient à l'acheteur de vérifier. Les photographies et illustrations accompagnant les produits sur le site Internet n'ont pas de valeur contractuelle et ne sauraient donc engager la responsabilité du vendeur.

L'acheteur est seul responsable du choix des produits, de leur conservation et de leur utilisation.

Le vendeur ne sera pas considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance de non disponibilité du produit, de perturbations dans les transports ou dans la livraison, de grève chez le vendeur ou de pandémie.

ARTICLE 10 – Informatiques et Libertés

Les données collectées à la commande font l'objet d'un traitement informatique, ce dont le client reconnaît avoir pris connaissance.

Le vendeur archivera et conservera les bons de commande, les informations relatives aux clients ainsi que les factures sur un support informatique interne ou chez un prestataire dûment sélectionné pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées.

En application de la loi informatique et libertés et des dispositions du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) il est rappelé que les données nominatives, administratives, médicales et sociales qui sont demandées au client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures.

Le client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur, d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant. Toute demande peut se faire par écrit à l'adresse :6 Rue de Rémigny 58000 NEVERS ou par courrier électronique à compta@bernamont.fr (service comptabilité).

ARTICLE 11 – Propriété intellectuelle

Le vendeur reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc. réalisés (même à la demande du client) en vue de la fourniture des services au client. Le client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes.

ARTICLE 12 – Litiges

En cas de manquement présumé, les parties rechercheront une résolution amiable.

A défaut de résolution amiable tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le tribunal compétent sera celui du siège social du vendeur pour tout acheteur ayant la personnalité morale.

Conformément aux articles L.111-1 et L.211-3 du code de la consommation, tout client particulier a la possibilité de soumettre tout litige avec le vendeur à la médiation conventionnelle ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation ou transactions par exemple).

Lu et Approuvé, le